

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

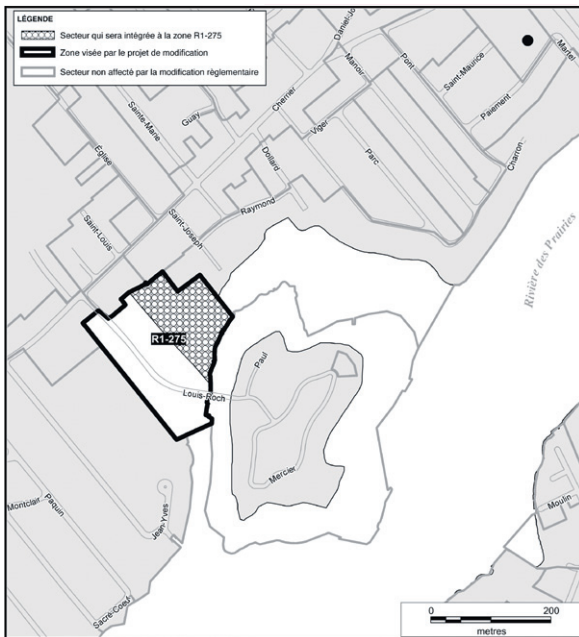
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-9

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0024-9 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CA28 0024 À L'EFFET D'AGRANDIR LES DIMENSIONS ET LA SUPERFICIE MINIMALES DES LOTS DE LA ZONE R1-275.

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 janvier 2019, le premier projet de règlement numéro CA28 0024-9, intitulé tel que ci-dessus;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 février 2019 à 19 h, à la salle située au 500, Montée de l'Église, à l'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement de lotissement (CA28 0024) de manière à agrandir les dimensions minimales (largeur et profondeur) et la superficie minimale pour la création d'un nouveau lot à la zone R1-275 au tableau de l'article 13 faisant partie intégrante du règlement de lotissement no CA28 0024.



4. QUE le premier projet de règlement numéro CA28 0024-9 vise la zone R1-275 qui chevauche de part et d'autres la rue Louis-Roch entre la rue Charrier et le pont de l'Île Mercier.

5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

6. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

7. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0024-9 peut être consulté à la mairie d'arrondissement aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-
Sainte-Genève,
ce vingt-troisième jour de janvier deux mille dix-neuf.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza**